



BAPE -Port de QSL à Sorel-Tracy

Mémoire de

Vigie Citoyenne Port de Contrecoeur

Impacts sur la qualité de l'air et la santé humaine

- **Poussières de vrac** : des bâches sur le convoyeur et des pelles mécaniques, insuffisant avec les forts vents du fleuve
- **Émissions** : navires à quai qui brûlent du mazout 24 h/24 (moteurs ou génératrices), machinerie, camions et trains
- **L'AEIC le confirme** : effets négatifs résiduels et cumulatifs sur la santé physique et psychologique
- **Une population déjà touchée** : santé respiratoire plus défavorable que le reste du Québec (Santé publique Montréal, 2024)

Dépassements prévus par la modélisation du promoteur

SO₂

NO₂

PMT

PM2.5

PM10

Carbone noir

Déjà au-delà des normes à Sorel-Tracy

Avis de santé publique sur l'air ambiant, 2024

Arsenic · Plomb · Cadmium · Manganèse · Baryum · Zinc

Ajouter un port, c'est ajouter des risques pour la santé à une population déjà exposée à des dépassements des normes et critères.



Maquette du projet de terminal portuaire de QSL



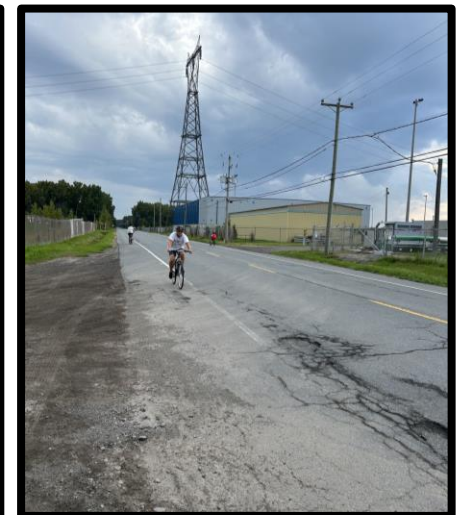
Exemple du déchargement de vrac à l'air libre

Impacts du bruit, de la circulation et sécurité

- **24 h/24** : machinerie, camions, moteurs et génératrices des navires à quai, trains
- **Bruit cumulé** : s'ajoute au quai de Kildair ; le quai flottant porte le bruit sur l'eau jusqu'aux riverains
- **Selon l'AEIC** : le bruit ambiant est déjà très près, ou au-delà, des limites provinciales
- **Non évalués** : station et camions double-citernes de Kildair, zone industrialo-portuaire
- **Risques d'accidents** : cyclistes, voitures, autobus d'EXO et camions du futur port et de la zone industrialo-portuaire.



Installations de pompage du terminal de Kildair



Impacts du quai flottant : lumière et paysage

- **Pollution lumineuse** : un quai à 150 m dans le fleuve, visible de Sorel-Tracy, Contrecoeur et Lanoraie
- **Hors contrôle** : le promoteur ne contrôle pas l'éclairage des navires à quai
- **Information insuffisante** : une seule vue de nuit, prise de haut, sans les navires
- **Paysage défiguré** : une saillie industrielle sans intégration harmonieuse au fleuve
- **Bien commun** : le fleuve et son patrimoine culturel doivent être protégés



Impacts cumulatifs à Sorel-Tracy

Le centre-ville compte déjà quatre installations portuaires privées



Richardson

produits agricoles et
céréaliers ; poussières
souvent dénoncées



Rio Tinto

navires chargés d'ilménite
pour l'usine voisine



QSL (actuel)

sels de voirie, engrais et
pièces d'acier



Kildair

un des plus grands
terminaux de mazout
lourd en Amérique du
Nord

Ce que l'étude du promoteur ne considère pas

- **Tableau 5.20** : seul Kildair figure parmi les sources voisines, pas le quai actuel de QSL
- **Tableau 5.21** : les ports de Contrecoeur (actuel et futur) et de Montréal sont absents
- **Zone industrialo-portuaire** : déforestation, nouvelles usines (TDF, Machinex) et camionnage additionnel non évalués

Impacts cumulatifs à Contrecoeur

Pris en étau entre deux nouveaux ports : QSL à l'est, le port de conteneurs à l'ouest (+60 % de la capacité du Port de Montréal)



13 000

arbres rasés pour le futur port



1 200

camions par jour sur la 132 et 30



8 à 9

trains de 3 à 4 km par semaine



2/3

capteurs de PMT en dépassement- 2026

- **Mobilité :** les pistes cyclables vers Sorel-Tracy et Verchères traverseraient des zones portuaires
- **Notre demande :** une évaluation environnementale régionale (nouveau mécanisme de la LQE), en projet pilote pour Contrecoeur et Sorel-Tracy
- **Appui municipal :** Contrecoeur et Verchères réclament des données indépendantes sur la qualité de l'air (résolutions d'avril et mai 2026)

Impacts sur le fleuve et ses écosystèmes

- **Sels de voirie** : hausse de la salinité et choc osmotique chez les poissons et amphibiens
- **Engrais** : azote et phosphore favorisent les cyanobactéries et créent des zones mortes
- **Chevalier cuivré** : espèce en péril, herbiers d'alimentation touchés, compensations mises en doute
- **Érosion des berges** : plus de navires, plus de batillage (action collective de 239 M\$ autorisée)
- **Qualité de l'eau** : à évaluer de façon indépendante du promoteur



Comment le projet pourrait être amélioré

1

Revoir la conception du quai flottant selon ses impacts environnementaux et visuels

2

Analyse des impacts cumulatifs à Sorel-Tracy des ports actuels, du futur port de QSL, de la zone industrialo-portuaire et du futur Port de Contrecoeur

3

Transborder le vrac par aspiration fermée, vers des entrepôts fermés. Interdire l'entreposage à l'air libre des engrais et sels de voirie

4

Installer des capteurs de bruit et de polluants dans tous les ports et la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy

5

Surveiller l'eau du fleuve (engrais, sels) et publier les données chaque trimestre

6

Créer un comité de surveillance indépendant : application de la LQE, amendes et interdiction

7

Protéger les pistes cyclables par des aménagements séparant les cyclistes de la circulation

8

Former un comité de cohabitation à majorité citoyenne, doté de réels pouvoirs

Une justification insuffisante

CE QUE LE PROJET COÛTE

35 M\$

Dont plus de 21 M\$ provenant de nos taxes, versés à une entreprise privée

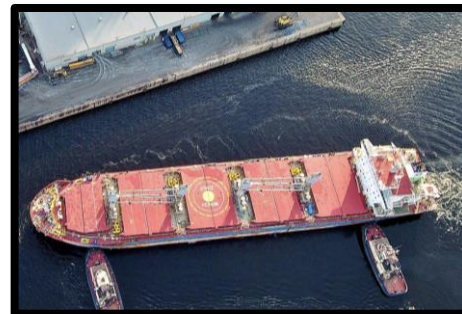
CE QU'IL APPORTE :

≈ 26 emplois directs

≈ 25 navires

nouveaux par an, alors que QSL a déjà un quai à Sorel-Tracy

- **Marchés en déclin** : Québec et Ottawa recommandent de réduire l'usage des sels de voirie et des engrais
- **« Réduire l'attente des navires au large »** : une justification peu convaincante face aux impacts pour les citoyens
- **Non modélisés** : bruits, GES et polluants des remorqueurs (Kildair et QSL), impacts cumulatifs des ports existants et de la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy et du futur Port de Contrecoeur
- **Préférence citoyenne** : que les navires attendent au large, loin des résidences



Respect de l'article 20 -Loi sur la qualité de l'environnement

Article 20 LQE

« Nul ne peut rejeter un contaminant [...] susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain [...] ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement »

Cour d'appel du Québec, 2019

« Les citoyens du Québec ont ainsi tout aussi droit à un environnement exempt de contaminants... »

PGQ c. IMTT-Québec inc., 2019 QCCA 1598 : l'article 20 de la LQE s'applique aux ports.

La modélisation du promoteur prévoit des dépassements : SO₂, NO₂, PMT, PM2.5, PM10, carbone noir



Ces rejets sont susceptibles de porter atteinte à la santé et au bien-être : l'article 20 de la LQE s'applique



Nous demandons au BAPE de ne pas autoriser le projet QSL



Photos : Vitolda Klein, Mobio Marketing, Mukkpetebike (Unsplash)

Demande au BAPE de ne pas autoriser le projet QSL

Ne pas autoriser le futur port de QSL parce que le projet entraîne :

- Trop d'impacts sur la santé des citoyens et leur qualité de vie, déjà lourdement affectés à Sorel-Tracy et Contrecoeur
- Trop d'impacts sur les écosystèmes et le patrimoine du fleuve Saint-Laurent
- Le devoir de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec-article 20

